

Canada
Province de Québec
MRC Maria-Chapdelaine
Municipalité de Notre-Dame de Lorette

Session ordinaire du 4 avril 2022

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 4 avril 2022 à 19h00 à la salle du conseil. Les conseillers suivants :

Sont présents :
M. Raphaël Langevin
Mme Mélissa de Launière
M. Jean-Marie Garneau
Mme Édith Lalancette
M. André Coté
Mme Marlen Laliberté

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Mme Rita de Launière.

M. Daniel Tremblay agit comme secrétaire d'assemblée.

Résolution no 4691-04-22 Adoption de l'ordre du jour:

Mot de bienvenue
Lecture et adoption de l'ordre du jour
Déclaration des conflits d'intérêts
Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2022 :

- 1. Comptabilité**
 - Ratification des comptes
 - 1.1. Comptes à payer mars 2022 ;
 - 1.2. Salaire des employés municipaux ;
 - 1.3. Aide-Tic ;
- 2. Protocole pour la mise en place d'un projet pilote de l'activité VANLIFE dans la MRC de Maria-Chapdelaine ;**
 - 2.1. Signer protocole avec la MRC ;
 - 2.2. Nommer signataire ;
- 3. Ressources humaines ;**
 - 3.1. Poste à combler ;
- 4. Rencontre mutualisation ;**
- 5. Inspecteur municipal ;**
 - 5.1. Contrat avec M. Jacques Potvin ;
- 6. Relai du 49^e ;**
 - 6.1. Rapport du CDE saison 2022 ;
- 7. Demande MTQ ;**
- 8. Chargé de projet lot 30, Chalet du 49^e ;**
- 9. Poste d'essence au relai du 49^e ;**
- 10. Suivi MRC ;**
- 11. Affaires nouvelles ;**
 - 11.1 Exterminateur ;
 - 11.2 Société d'histoire Maria-Chapdelaine
 - 11.3 Affichage au relai du 49^e ;
 - 11.4 Demande LA note en Folie ;
- 12. Période de questions ;**
- 13. Levé de l'assemblée ;**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette ;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné avec l'ajout des sujets à affaires nouvelles et que ce dit sujet demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts;

Personne ne mentionne de conflit d'intérêt

Résolution no 4692-04-22 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2022 :

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents ont reçu le procès-verbal il y a quelques jours.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mélissa de Launière;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal du 7 mars 2022 tel que transmitt.

Comptabilité

Résolution no 4693-04-22 Ratification des comptes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysés la liste des comptes à payer du mois de mars 2022 qui s'élève à 51 877.78 \$ et que la liste des paiements direct s'élève à 14 005.69 \$ pour un total de **65 883.47 \$**.

ATTENDU QUE la liste des salaires des employés s'élève à 1 749.92 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphaël Langevin ;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que les comptes du mois de mars 2022 soient payés tel que présentés.

Que la liste des salaires des employés municipaux soit acceptée tel que rédigée.

Résolution 4694-04-22 Aide-Tic

ATTENDU QUE la municipalité à une entente avec la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay concernant la tour de communication d'Aide-Tic dans le rang Saint-Joseph.

ATTENDU QUE ladite entente stipule que la municipalité de Notre-Dame de Lorette doit verser à la municipalité de Saint-Eugène d'Argentenay, le tier de la taxe foncière qu'Aide-Tic paie,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Marie Garneau ;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le paiement du tier de la taxe foncière qu'Aide-Tic paie à la municipalité de Notre-Dame de Lorette.

Que le paiement soit fait au montant de 731.81 \$

Résolution no 4695-04-22 Protocole pour la mise en place d'un projet pilote de
l'activité VANLIFE dans la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE le Parc Régional des grandes rivières a déposé une demande d'utilisation des terres publiques pour offrir des espaces à la pratiques du VANLIFE auprès de la MRC de Maria-Chapdelaine

ATTENDU que la MRC de Maria-Chapdelaine à fait parvenir une proposition de protocole pour la muse en place d'un projet pilote à ce sujet

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance de ce protocole qui sera pour deux ans soit 2022 et 2023.

ATTENDU QUE nous sommes concernés par le Secteur de l'écluse

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette ;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette signe le protocole avec la MRC

QUE Mme la mairesse, Mme Rita de Launière, soit autorisée à signer le dit protocole.

Résolution no 4696-04-22. Ressources humaines;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des candidatures pour le poste de gestionnaire municipal;

ATTENDU QUE nous la MRC de Maria-Chapdelaine offre l'aide de Mme Jennifer Labbé pour les entrevues;

ATTENDU QUE l'on doit nommer des représentants sur ce comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ par M. André Coté ;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette nomme Mmes Édith Lalancette et Marlen Laliberté pour siéger sur ce comité avec Mme Jennifer Labbé de la MRC

Résolution 4697-04-22 Rencontre mutualisation;

ATTENDU QUE Mme de Launière fait un rapport de rencontre avec la MRC de Maria-Chapdelaine et différentes municipalités de la MRC pour discuter de mutualisation de services,

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de main-d'œuvre pour différent poste,

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipale et de l'habitation, (MAMH) a un programme de subvention applicable pour le regroupement de service entre deux municipalités ou plus.

**IL EST PROPOSÉ par Mme Marlen Laliberté,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Notre-Dame de Lorette participe aux discussions pour combler les postes d'inspecteur municipal, de préposé à l'eau potable, de manœuvre et possiblement en service d'ingénierie.

Résolution 4698-04-22 Inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la municipalité avait une entente avec M » Jacques Potvin pour le service d'inspecteur municipal sur demande.

ATTENDU QUE l'entente n'a pas été renouvelée et que les besoins sont toujours présents.

ATTENDU QUE M » Potvin est intéressé à dépanner la municipalité pour quelque temps.

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mélissa de Launière ;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Notre-Dame de Lorette signe un mandat de consultation avec M. Jacques Potvin selon les modalités suivantes

Le client fait appel à M. Jacques Potvin urbaniste, afin d'offrir un service de consultation en matière d'urbanisme, afin d'analyser certains dossiers et pour effectuer d'autres démarches, notamment à titre d'inspecteur des bâtiments par intérim pour l'émission des permis en matière d'urbanisme.

Modalités du mandat

En contrepartie de ses travaux, le consultant aura droit à des honoraires de 115.00 \$ de l'heure et de 55.00 \$ de l'heure lors du temps de déplacement qui seront facturés pour les services rendus. De plus, il sera ajouté le remboursement des frais encourus (taux 0.59 \$ du km, repas et autre frais, s'il y a lieu).

Le client devra payer les honoraires pour les heures effectuées et les frais sur présentation d'une facture, au fur et à mesure de l'avancement du dossier ou au moment que ce dernier décidera d'arrêter les travaux.

Relais du 49^e;

Le comité de développement économique de Notre-Dame de Lorette fait un rapport sommaire de la saison de motoneige pour le relais du 49^e.

Les membre du conseil sont très content de ce rapport et remercie les bénévoles de leur implication.

Un rapport plus détaillé sera fourni plus tard.

Demande MTQ

Mme la mairesse informe le conseil que la MRC de Maria-Chapdelaine a un programme de réfection de route locale (PAVRL) qui se termine le 31 mars 2024.

Le conseil regarde si le rang Saint-Joseph serait admissible à ce programme.

À suivre

Résolution no 4698-04-22 Chargé de projet pour le lot 30 :

ATTENDU QUE la municipalité a des projets futurs pour le site du Relai du 49^e.

ATTENDU QUE le terrain où est situé le relai est exigu et que le lot adjacent appartient au Gouvernement.

ATTENDU QUE Mme la mairesse connaît une personne qui pourrait piloter le dossier d'acquisition de ce terrain en la personne de M. Michel Laurendeau.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mélissa de Launière; APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal de Notre-Dame de Lorette autorise Mme la mairesse de communiquer avec M. Michel Laurendeau, comme chargé de projet dans ce dossier.

À suivre

Poste d'essence au Relais du 49e;

Mme la mairesse s'interroge à propos des factures d'essence que la municipalité a payée avant la mise en service du poste d'essence et demande a la Coop d'essence de faire un rapport de ces facture.

M. Jean Marie Galarneau répond que la Coop va faire une rencontre bientôt et que tout sera démêlé avec la personne qui fait la comptabilité de la Coop et du CDE et que la municipalité sera mise au courant en temps et lieu.

M. Jean Marie Garneau se demande s'il y avait un montant de demandé dans le projet initial pour remplir le réservoir à même le projet, il demande au secrétaire de faire les vérifications si c'était possible.

À suivre

Milieus humides;

Mme la mairesse informe le conseil municipal qu'elle a eu une rencontre à Saint-Stanislas et était présent le secteur SEL.

Il y avait in représentant de Saint-Eugène ainsi qu'une représentante de la MRC sur les milieux humides et que le projet impacte beaucoup la municipalité pour sa prise d'eau potable.

À suivre

Affaires nouvelles

Résolution 4699-04-22 Exterminateur;

ATTENDU QUE depuis quelque temps, il y a beaucoup de mouches dans l'édifice municipal principalement dans le bureau municipal.

Après discussion, il est convenu de faire venir un exterminateur pour remédier à la situation le plus tôt possible.

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlen Laliberté ;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que des informations soit prise auprès de firmes d'exterminations et de procéder, dès que possible, si les coûts sont raisonnables.

Quand il y aura un prix de fixé, les conseillers seront contactés pour approbation.

Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine;

Suite à un courriel de la SHGMC demandant si la municipalité veut les documents inactifs de la municipalité, ce qui fait parti de son mandat. Les conseillers n'y voient pas d'inconvénient, donc nous communiqueront avec la SHGMC pour qu'elle procède à la numérisation des archives.

Affichage au Relais du 49^e;

Mme Édith Lalancette demande que l'affichage autour du Relais soit amélioré pour la prochaine saison car il y a eu des gens qui cherchait les Coolbox car il faisait nuit et ils ne sont pas très visible la nuit.

Une amélioration sera apporté en temps et lieu.

Note en Folie de St-Augustin;

ATTENDU QU'une demande de commandite a été reçu de La note en Folie pour leur 15^{ème} édition qui se tiendra les 17 et 18 juin 2022.

Résolution no 4700-04-22

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette ;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la municipalité de Notre-Dame de Lorette paie le forfait 4 pour la somme de 100.00 \$ et qu'un chèque soit émis.

Résolution no 4701-04-22

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR M Jean Marie Garneau;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la séance soit et est levée à 20 h 15.

Rita de Launière
Mairesse

Cathy Fontaine
Secrétaire d'assemblée